

Mardi 6 juin 2017, n° 258

info

La Ruche-NE

 **cnav**
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture



Journal pour les membres de la CNAV

Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
☎ 032 889 36 40, Fax 032 889 36 39
💻 www.cnav.ch, cnav@ne.ch
IDE CHE-101.411.062 TVA

 **cnav**
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Compte-rendu du comité

Outre la finalisation de la consultation des ordonnances agricoles pour 2018, le comité a discuté de la stratégie concernant la votation fédérale sur le contre-projet à l'initiative sur la sécurité alimentaire du 24 septembre prochain. Quelques actions concrètes sont prévues et un comité de campagne sera mis sur pied. Il est important d'être visible de fin août à début septembre. Des informations ultérieures seront transmises.

De plus, une stratégie plus-value lait au sein du canton est en cours d'élaboration. Le but étant de planifier une première mise en œuvre de politique agricole cantonale. Un premier bilan a été discuté et des pistes sont à l'étude.

Conférence de presse Prêt pour la rando ?

La CNAV a donné rendez-vous à l'association Neuchâtel Rando sur les hauteurs du Creux-du-Van afin de sensibiliser marcheurs et randonneurs qui parcourent chemins et sentiers dans les pâturages. Cette opération permet une sensibilisation du public à la détention des animaux d'aujourd'hui, et d'informer des bons comportements à adopter. Les principaux conseils sont donc de conserver une distance suffisante avec le bétail (20 à 50 mètres), ne pas toucher les animaux, notamment les veaux et de tenir les chiens en laisse pour autant qu'il n'y ait pas de mouvement du troupeau. Si tel est le cas, alors il faut impérativement lâcher le chien.

Le traçage des sentiers pédestres demande des contacts particuliers dans des secteurs rendus difficiles notamment lorsqu'il n'y a pas la possibilité de contourner le troupeau. L'association Neuchâtel Rando œuvre et est à l'écoute des agriculteurs comme des randonneurs pour améliorer ou parfois modifier des tracées.

Les deux associations ont profité de l'occasion pour rappeler les bons gestes en tant que randonneur responsable. Les bovins tout comme les animaux sauvages ne peuvent recycler les papiers, plastiques ou canettes en alu. Il faut opter pour le bon geste, à savoir reprendre ces déchets afin que les sites d'exception comme le Creux-du-Van restent intacts et profitables pour tous.

Une multitude de documents ont été élaborés ces dernières années afin de rendre attentif le grand public. Cette documentation est disponible auprès des associations.

Elections

Après le projet de fusion et la création de La Grande Béroche (commune de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus), les électrices et électeurs sont appelés aux urnes le 18 juin prochain pour élire le Conseil général. Les représentants du monde agricole et viticole sont listés ci-dessous. Nous leur souhaitons bonne chance pour cet engagement.

Comtesse Sven, apprenti caviste, 2022 Bevaix PLR

Brunner Olivier, Vigneron-encaveur, 2022 Bevaix PLR

Pierrehumbert Gilles, Viticulteur, 2024 St-Aubin-Sauges PLR

Bühler Tristan, Agriculteur, 2022 Bevaix Entente de La Grande Béroche

Guyot Yves, Agriculteur-viticulteur, 2024 St-Aubin-Sauges Entente de La Grande Béroche

Perret Marie-Thérèse, Agricultrice, 2028 Vaumarcus Entente de La Grande Béroche

Porret Olivier, Agriculteur, 2027 Fresens Entente de La Grande Béroche

CNAV – Yann Huguelit

SELECTION DES VINS DE NEUCHATEL

LAUREATS NEUCHATELOIS

PRIX AMBASSADEUR 2017

J. Ch. Porret - Domaine des Cèdres - Cortaillod
Meilleure moyenne de tous les vins présentés

PRIX EXCELLENCE 2017

CHASSELAS

Cave des Coteaux – Boudry
Sur le Chemin 2016, Neuchâtel AOC

OEIL-DE-PERDRIX

Cave du Cep – Cortaillod
Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC

PINOT NOIR

René-Pierre Nicolet Vins - Bevaix
Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC

PINOT NOIR BARRIQUE

Caves du Prieuré - Cormondrèche
Le Secret de la Chapelle 2014, Neuchâtel AOC

CHARDONNAY

Domaine Angelrath - Le Landeron
Chardonnay 2016, Neuchâtel AOC

CHARDONNAY BARRIQUE

Caves du Château d'Auvernier -
Thierry Grosjean & Cie - Auvernier
Chardonnay barrique 2015, Neuchâtel AOC



PINOT GRIS

J. Ch Porret - Domaine des Cèdres - Cortaillod
Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC

SPÉCIALITÉS BLANCHES

Caves du Prieuré – Cormondrèche
Perdrix blanche 2015,
Neuchâtel AOC

SPÉCIALITÉS ROUGES

Lavanchy Vins – Neuchâtel
Désir Noir 2015, Neuchâtel AOC

VIN DOUX

Domaine de la Maison Carrée - Auvernier
Flétri 2015, Auvernier AOC

VIN MOUSSEUX

Caves du Prieuré - Cormondrèche
Champmont Chardonnay, Neuchâtel AOC

LES SELECTIONS OR 2017

Caves de Chambleau - Colombier

- Quintessence 2015 Gewürztraminer, Neuchâtel AOC
- Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC
- Pinot Noir barrique 2015 Cuvée Charlotte, Neuchâtel AOC

- Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC

- L'Inattendu 2016 Müller-Thurgau, Neuchâtel AOC

- Pinot Gris 2015, Neuchâtel AOC

Zürich-Neuchâtel, Art-Express 2014 Gamaret, Neuchâtel AOC

Caves du Château d'Auvernier - Auvernier

- Sauvignon Blanc 2015, Neuchâtel AOC

- Chardonnay tradition 2016, Neuchâtel AOC

- Pinot Gris tradition 2016, Neuchâtel AOC

- Les Argiles 2014 Pinot Noir, Neuchâtel AOC

- Pinot Noir barrique 2015, Neuchâtel AOC

Domaine Olivier Brunner - Bevaix

- Gamaret barrique 2015, Neuchâtel AOC

Les Caves de la Béroche - St-Aubin-Sauges

- Ampelos 2015, Assemblage Pinot Noir-Gamaret-Garanoir, Neuchâtel AOC

- Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC

- Pinot Noir 2015, Domaine des Coccinelles, Neuchâtel AOC

Valentin, Domaine Nicolas Ruedin - Cressier

- Valentin Création Gamaret 2015, Neuchâtel AOC

- Valentin Pinot Noir 2015, Neuchâtel AOC

Domaine Saint-Sébastien, J.-P. Kuntzer SA - St-Blaise

- Saint-Sébastien Sélection 2016, Neuchâtel AOC

- Saint-Sébastien Sauvignon 2015, Neuchâtel AOC

Caves Châtenay Bouvier SA - Boudry

- Œil-de-Perdrix Vaumarcus 2016, Neuchâtel AOC

- Cordon Bleu 2016, Neuchâtel AOC

Cave des Coteaux - Boudry

- Pinot Noir Terra Ancestra 2016, Neuchâtel AOC

- Pinot Gris Terra Ancestra 2016, Neuchâtel AOC

Bouvet-Jabloir - Auvernier

- Chasselas Collection Légende 2016, Neuchâtel AOC

- Mousseux Rosé Brut, Collection Grande Réserve, Neuchâtel AOC

Cave des Lauriers - Cressier

- Le Charmeur 2016, Neuchâtel AOC

Alain Gerber - Hauterive

- Champréveyres 2016, Neuchâtel AOC

Domaine de Soleure - Le Landeron

- Le Landeron 2016, Neuchâtel AOC

Domaine de Montmollin - Auvernier

- Domaine de Chauvigny Œil-de-Perdrix 2016, Bevaix, Neuchâtel AOC

- Domaine de la Brosse Pinot Noir 2015, Gorgier, Neuchâtel AOC

- Domaine de Chauvigny Blanc 2016, Bevaix, Neuchâtel AOC

- Auvernier Blanc 2016, Auvernier, Neuchâtel AOC

Lavanchy Vins - Neuchâtel

- Champréveyres 2016, Neuchâtel AOC

- Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC

Jocelyn et Cinzia Vouga - Cortaillod

- Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC

- Chasselas 2016, Neuchâtel AOC

Cave et Distillerie de la Ruelle - Auvernier

- Cru des Ceylards 2016, Auvernier, Neuchâtel AOC

Caves du Prieuré - Cormondrèche

- Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC

- Pinot Noir barrique 2014, Neuchâtel AOC

J. Ch Porret - Domaine des Cèdres - Cortaillod

- Perdrix Blanche 2016, Cortaillod, Neuchâtel AOC

- Pinot Noir 2015, Cortaillod AOC

René-Pierre Nicolet Vins - Bevaix

- Pinot Gris 2016, Neuchâtel AOC

Sandoz et Cie Vins - Neuchâtel

- Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC

Cru de Cornaux, Serge Divernois - Cornaux

- Cornaux Pinot Noir barrique 2014, Neuchâtel AOC

Cave du Cep - Cortaillod

- Blanc de Noir 2016, Neuchâtel AOC

Christian Rossel - Hauterive

- Œil-de-Perdrix 2016, Neuchâtel AOC

Vins Keller - Vaumarcus

- Perdrix Blanche 2016, Neuchâtel AOC



Rappel EcoRéseau

Les 15 juin et 1^{er} juillet approchant n'oubliez pas de laisser 10% de la surface sur pied lors de votre première coupe sur vos prairies extensives ou peu intensives si ces dernières font parties d'un EcoRéseau.

Il est préférable d'être généreux durant l'estimation du 10% que le contraire !

N'hésitez pas à vous référer à vos contrats afin d'avoir bien en tête les conditions d'exploitation de vos surfaces en réseau.

Nous restons à votre disposition en cas de questions et nous vous souhaitons une bonne saison 2017.

Audrey El Hayek-Hediger et Aloïs Cachelin

Nouveaux contrôleurs

Depuis 2015, deux contrôleurs ont cessé leur activité : M. Marcel Junod en 2016 après de nombreuses années d'activité et M. Charles-André Jeannin ce printemps après un peu plus de deux ans d'engagement. Nous tenons à les remercier pour leur travail et profitons de l'occasion pour rappeler que l'ANAPI ne peut continuer de fonctionner que grâce à l'implication des agriculteurs, que ce soit au niveau du comité ou des postes de contrôleurs et préposés.

Suite à l'annonce parue dans le bulletin de février, à l'audition de nombreuses candidatures de qualité, le comité a dû faire un choix et nous pouvons maintenant communiquer les engagements de Mme Marie Raymondaz (Vilars), Mme Véronique Uldry (St-Aubin-Sauges) et M. Patrick Schafroth (Neuchâtel) dès ce mois de mai, ainsi que M. Baptiste Tritten (La Chaux-de-Fonds) dès janvier 2018. Au moins deux d'entre eux feront la formation d'Assistant Officiel (cession en français normalement à fin 2018), afin de pouvoir continuer d'assumer à l'avenir le mandat des contrôles vétérinaires de base.

Nous vous remercions d'avance de leur réserver un bon accueil sur vos exploitations.

Carnet des prés/ des champs

Nous rappelons que le carnet des prés (zone herbagère) ou le carnet des champs (zone de culture) sont des documents importants dans le cadre des PER. Les indications concernant le travail du sol, le semis/plantation, les soins aux cultures, les dates de récolte (moisson, fauche, pâture), les rendements, ainsi que l'utilisation des engrais et des phytosanitaires (y compris traitement plante par plante) doivent y être enregistrées.

Pour d'autres informations concernant les PER vous pouvez consulter les Règles techniques PER 2017, ainsi que le résumé des exigences PER, sur notre site internet www.cnnav.ch, onglet "Partenaires" puis "ANAPI".

Contrôles d'été

La campagne de contrôles d'été a déjà démarré avec les mandats IP-Suisse Biodiversité. Les contrôles PER débuteront prochainement et seront coordonnés avec des contrôles labels et PLVH pour les agriculteurs concernés. Merci de préparer les documents prouvant que vous remplissez les exigences des programmes concernés.

Pour votre information, nous vous communiquons également que l'OFAG et le SAS (Service de l'Accréditation Suisse) vont auditer un ou deux contrôleurs sur le terrain le mardi 20 juin.

Le comité de l'Anim'halle a le plaisir de vous informer l'engagement des nouveaux gérants : Mme et M. Aurélie et Christophe Perrin, aux Ponts-de-Martel. Leur entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} novembre 2017.

Nous reviendrons plus en détail sur leur présentation en automne.



Inscriptions des taureaux au concours d'automne 2017



La FNIB en collaboration avec le syndicat d'élevage des Ponts-de-Martel & Brot-Plamboz et la CNAV organisent le samedi 2 septembre 2017 le concours de taureaux à l'Anim'Halle des Ponts-de-Martel.

Nous informons les éleveurs de la Fédération d'élevage que tous les reproducteurs mâles nés avant le 2 mars 2017 doivent être expertisés lors du concours.

Seuls seront admis des taureaux ayant une ascendance prouvée et répondant aux exigences édictées par la fédération d'élevage. Les taureaux restent pointés avec le système habituel. Chaque section aura son champion.

Pour l'inscription, les certificats d'ascendance des taureaux sont à envoyer à la CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier, jusqu'au lundi 24 juillet 2017 dernier délai.

Merci de vérifier si le nom et l'adresse complète du propriétaire actuel de l'animal figurent bien sur le CAP.

Les éleveurs de taureaux de race Simmental, domiciliés dans le canton du Jura et le Jura bernois, sont également tenus à y participer.

Les propriétaires qui souhaitent vendre leur taureau sont priés de nous le signaler lors de l'inscription.

FNIB – CNAV



Emploi de secrétaire-caissier-ère

La Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines (FNIB) est à la recherche d'une secrétaire-caissière ou d'un secrétaire-caissier pour février 2018. Pour vous annoncer ou pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à Monsieur Laurent Borioli, Les Peupliers, 2022 Bevaix ☎ 079 533 32 21.

FNIB



Agrisano informe...

Assurances des apprentis agricoles

Qu'il s'agisse ou non d'une première formation, les exploitations formatrices sont tenues de conclure une couverture d'assurance pour leurs apprentis conformément aux prescriptions légales et aux dispositions contenues dans le contrat d'apprentissage et le contrat-type de travail (CTT) pour l'agriculture. Par ailleurs, la conclusion par l'apprenant d'une assurance-risque complémentaire est fortement recommandée.

Un apprenti extra-familial sur un domaine agricole ou viticole, est soumis à l'AVS, aux assurances-accidents selon la LAA, à la caisse de pension LPP, ainsi qu'aux indemnités journalières en cas de maladie. La caisse maladie (assurance obligatoire des soins LAMal) est à charge de l'apprenti et la couverture accident peut être suspendue. Ces différentes couvertures sont comprises dans l'Assurance Globale proposée par Agrisano.

Le propre fils d'un agriculteur qui fait son apprentissage sur le domaine familial est considéré comme tous les autres apprentis et il est donc soumis aux mêmes obligations. Toutefois, il est conseillé de faire une assurance-risque en cas d'invalidité/décès, car celui-ci n'est couvert que par le minimum de l'AVS/AI.

A la fin de l'apprentissage, quand le jeune continue de travailler sur l'exploitation familiale, il faut inclure l'assurance accident dans la LAMal, conclure une indemnité journalière en cas de maladie et d'accident à titre individuel et analyser les besoins en assurances risques et épargne car tout collaborateur familial n'est pas soumis aux mêmes obligations légales, notamment pour la LAA et LPP.

Fiches salaires

Nous mettons à votre disposition un outil de calculation des salaires afin d'établir des fiches salariales pour vos employés sur notre site internet :
<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>

Nous vous rendons attentifs que la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture décline toutes responsabilités en cas de mauvaise utilisation de cet outil. Nous vous invitons à prendre contact avec nous en cas de doute et de besoin.

Pour plus de détails ou d'autres renseignements, adressez-vous à notre centre de compétence en assurances. Nous vous conseillons volontiers.

Notre conseillère : Mme Laetitia Balossi, ☎ 032 889 36 50

Le nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié (permis B) ou d'admis provisoire (permis F) a augmenté au cours des dernières années.

Résidant dans notre canton dans une perspective à long terme (généralement pour la vie), ces personnes disposent de bagages riches et variés et sont au bénéfice d'expériences professionnelles diverses. Nombreuses et nombreux sont d'ailleurs celles et ceux ayant grandi dans une exploitation familiale et qui souhaitent retrouver une activité dans ce domaine.

Les personnes au bénéfice d'un permis B peuvent exercer une activité lucrative dans le canton de Neuchâtel sans dépôt d'une demande de main-d'œuvre de la part de l'employeur. Les conditions de travail et de rémunération doivent être respectées et pourront être vérifiées à posteriori.

Les personnes au bénéfice d'un permis F peuvent également exercer une activité lucrative, selon la procédure indiquée sur le site internet suivant : <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SMIG/main-d-oeuvre/etats-tiers/Pages/Etats-tiers---Permis-N-ou-F.aspx>. Le début de l'activité lucrative nécessite une décision préalable positive de la part de l'Office de la main-d'œuvre (OMOE).

Si l'emploi d'une personne réfugiée ou admise provisoirement suscite votre intérêt ou nécessite une information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service de la cohésion multiculturelle (☎ 032 889 74 42, 💻 : COSM.forfaits@ne.ch).

Service de la cohésion multiculturelle

Brevet fédéral et maîtrise fédérale d'agriculteur : Offre 2017-2018

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise, titulaire de la maîtrise fédérale, planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre octobre 2017 et juin 2018, à raison d'un à deux jours par semaine. Le programme détaillé des cours sera établi en fonction des inscriptions et

disponible dès mi-juillet prochain. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2017-2018. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2018-2019. L'offre globale 2017-2019 figure sur le site internet www.frij.ch.

Coûts : Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau mode de financement de la formation professionnelle supérieure, qui sera mis en place dès la rentrée des cours 2017. Dans ce nouveau système, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet ou de la maîtrise (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours).

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 26 juin 2017, 20h00, FRI, Courtemelon

Mardi 27 juin 2017, 20h00, EMTN, Cernier

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2017-2018 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous jusqu'au 31 août 2017.

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, ☎ 032 420 74 20, ✉ pierre-andre.odiet@frij.ch

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention du brevet :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (B02)
 - examen écrit « Grandes cultures » (LW01) ou « Production fourragère et conservation des fourrages (LW02)
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention de la maîtrise :

- modules M02, M03, M04 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (M01)
 - business plan (M05)
 - entretien professionnel sur la base du business plan

✂ ----- A retourner, jusqu'au **31 août 2017**, à -----

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton _____ N° AVS : _____

☞ souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche)

Modules 2017-2018	Points	Durée (demi-jours)	Prix ⁽³⁾
Brevet			
B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		10	400.-
B02 Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) ⁽¹⁾		20	800.-
B02 Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) ⁽¹⁾		6	240.-
B03 Marketing		10	400.-
B04 Gestion du personnel		6	240.-
LW01 Grandes cultures	6	20	800.-
LW02 Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	800.-
LW03 Grandes cultures bio ⁽²⁾	6	20	800.-
LW10 Soins aux onglons des bovins	2	10	400.-
LW11 Elevage et garde du cheval	4	17	680.-
LW13 Elevage et garde des caprins ⁽²⁾	4	10	400.-
BF03 Energies et matières premières renouvelables ⁽²⁾	4	10	400.-
BF04 Accueil à la ferme (base)		8	320.-
BF04A Accueil à la ferme (restauration à la ferme) ⁽²⁾	2	6	240.-
BF04D Accueil à la ferme (vente directe)	2	6	240.-
BF08 Equipements, sécurité au travail, constructions	4	13	520.- ⁽⁴⁾
BF12 Production de volaille pour la viande ⁽²⁾	3	10	400.-
BF19 Petits fruits ⁽²⁾	4	16	640.-
BP37 Transformation du lait	2	10	400.-
Maîtrise			
M01 Planification économique et financière		12	480.-
M05 Gestion stratégique		10	400.-

⁽¹⁾ Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (1^{ère} partie du module), concerne les candidats qui débutent la formation
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (2^e partie du module), concerne les candidats en 2^e année

⁽²⁾ Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR) et Grange-Verney (VD) et Châteauneuf (VS).

⁽³⁾ Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement et un émolument administratif forfaitaire de CHF 50.-

Les prix indiqués pour l'écolage s'appliquent aux candidats qui débutent la formation en 2017 et qui pourront bénéficier d'une subvention de 50 % de leurs coûts de formation.

Les candidats qui ont commencé la formation avant 2017 paient la moitié du prix indiqué pour les écolages (plus la taxe d'examen de Fr. 140.- et les supports de cours). Ils ne bénéficient en revanche pas d'une subvention au terme de leur formation.

⁽⁴⁾ Ce module inclut la formation de base AgriTop. Une taxe de Fr. 270.- est facturée en plus aux personnes qui suivent cette partie du module (1.5 jour).

Date et lieu : _____ Signature : _____

Formation de la paysanne : offre 2017-2018 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et l'EMTN de Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

Dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne.

En formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

Dispose du sens d'entreprendre et d'innover.

Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques.

Conjugué diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aides à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Coûts : Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau mode de financement de la formation professionnelle supérieure, qui sera mis en place dès la rentrée des cours 2017. Dans ce nouveau système, les candidates qui auront passé les examens finaux du brevet (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examen, supports de cours).

Informations : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, ☎ 032 420 74 20, ✉ pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription : jusqu'au **30 juin 2017**, à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint

Exigences pour l'examen professionnel de "paysanne avec brevet fédéral" :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II
- Deux années de pratique professionnelle dans un ménage agricole (min. 50 %)
- 9 modules obligatoires certifiés : Entretien du linge et de l'habitat, Gestion de l'habitat, Famille et société, Jardinage, Alimentation et préparation des repas, Mise en valeur des produits, Droit rural, Comptabilité agricole, Economie rurale
- Deux modules à option certifiés parmi : Vente directe, Hébergement à la ferme, Elevage et garde du cheval, Garde du menu bétail et de la volaille, Elevage bovin, Apiculture, etc.

Modules proposés et calendrier 2017-2018:

Module	BP04 Jardinage (module obligatoire)
Dates	20, 27 mars, 17, 24 avril, 8, 15, 22, 29 mai, 5, 12, 19 juin, 28 août, 4, 11, 18 septembre 2018
Horaire	13h15-16h30, Courtemelon
Evaluation	25 septembre 2018
Coût*	Fr. 600.- (plus taxe d'examen Fr. 140.-, plus support de cours)

Module	BP06 Mise en valeur des produits (module obligatoire)
Dates	20, 27 mars, 17, 24 avril, 8, 15, 22, 29 mai, 5, 12, 19 juin, 28 août, 4, 11, 18 septembre 2018
Horaire	08h45 – 12h00, Courtemelon
Evaluation	26, 27 septembre 2018
Coût*	Fr. 600.- (plus taxe d'examen Fr. 140.-, plus support de cours)

Module	BP13 Garde du menu bétail et de la volaille (module à option)
Dates	24, 31 août, 7, 14, 21 septembre 2017
Horaire	08h45-16h30, Courtemelon
Evaluation	28 septembre 2017
Coût*	Fr. 400.- (plus taxe d'examen Fr. 140.- plus support de cours)

Module	BP11 Elevage bovin (module à option)
Dates	24, 31 octobre, 7, 14, 28 novembre, 5, 12 décembre 2017
Horaire	08h45-12h00, sauf 7, 14, 28 novembre 08h45-16h30, Courtemelon
Evaluation	19 décembre 2017
Coût*	Fr. 400.- (plus taxe d'examen Fr. 140.-, plus support de cours)

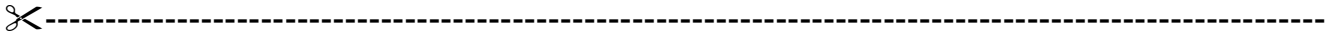
Module	BP04 Bases de l'accueil à la ferme (module à option)
Dates	17, 24, 31 octobre, 21 novembre, 5, 12, 17 décembre 2017
Horaire	13h15-16h30, sauf 21 novembre 08h45-16h30, Courtemelon
Evaluation	Ce module doit être complété par une spécialisation, par exemple Vente directe. L'évaluation a lieu dans le cadre de la spécialisation.
Coût*	Fr. 320.- (plus support de cours)

Module	BP04c Accueil à la ferme - Vente directe (module à option)
Dates	9, 23 janvier, 6 février 2018
Horaire	08h45-16h30, Cernier
Evaluation	Dossier à rendre 6 mars 2018
Coût*	Fr. 240.- (plus taxe d'examen Fr. 140.-, plus support de cours)

* Aux coûts indiqués s'ajoutent un émolument administratif forfaitaire de Fr. 50.-

Les prix indiqués pour l'écolage s'appliquent aux candidates qui débutent la formation en 2017 et qui pourront bénéficier d'une subvention de 50 % de leurs coûts de formation.

Les candidates qui ont commencé la formation avant 2017 paient la moitié du prix indiqué pour les écolages (plus la taxe d'examen de Fr. 140.- et les supports de cours). Elles ne bénéficient en revanche pas d'une subvention au terme de leur formation.



Inscription à retourner à

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtemelon
jusqu'au **30 juin 2017**

Nom : _____ Prénom : _____ Née le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Nom de jeune fille : _____ Origine : _____ Canton : _____

N° AVS : _____ 1ère profession : _____

S'inscrit aux(x) module(s) suivant(s) (marquer d'une croix le(s) module(s) concerné(s)) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Jardinage | <input type="checkbox"/> Elevage bovin |
| <input type="checkbox"/> Mise en valeur des produits | <input type="checkbox"/> Base de l'accueil à la ferme |
| <input type="checkbox"/> Garde pour menu bétail et de la volaille | <input type="checkbox"/> Accueil à la ferme – Vente directe |
| <input type="checkbox"/> Pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne | |
| <input type="checkbox"/> En formation à la carte (cocher ce qui convient) | |

_____, le _____ Signature : _____

Avec nous, vous réduisez vos risques: **planifié et réfléchi!**

agrisano

Pour les familles paysannes!
Toutes les assurances à portée de main.

Votre service de conseil :
CNAV assurances
2053 Cernier
Tél. 032 889 36 50
www.cnav.ch

cnav
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Fraise | © Agrisano

Edito

Le comité central et moi-même, tenons à remercier les groupes des Ponts-de-Martel et de la Brévine pour la parfaite organisation de l'assemblée générale du mois de mars. Je suis très contente de cette réjouissante affluence. Cela montre votre intérêt pour les paysannes, l'agriculture neuchâtelaise et les produits du terroir. J'espère que cette situation se perdurera ces prochaines années.

C'est toujours un plaisir de présenter le travail fourni par l'association et par la même occasion de vous rencontrer.

Je vous souhaite un très bel été.

Natacha Stauffer

Fête La Terre - Cernier les 19 et 20 août 2017

Vu le succès rencontré l'année dernière lors de cette manifestation, l'UPN a décidé de reconduire la tenue d'un stand. Nous vendrons essentiellement des tresses, pains, taillaules et gâteaux à la crème.

Pour la bonne marche de cette vente, nous avons besoin de vous Mesdames et de votre savoir-faire pour la confection de ces diverses pâtes levées.

Si vous êtes intéressées, je vous laisse le soin de vous annoncer auprès de vos présidentes de groupe.

D'avance un grand merci pour votre intérêt.

Natacha Stauffer

UPN Val-de-Ruz

UPN Val- de -Ruz vous propose une torrée géante à la place du Boveret à Chézard St Martin le **dimanche 10 septembre 2017 dès 11h00.**

Petit marché artisanal, animation musicale et animations pour les enfants.

Prix torrée + dessert : Adultes Fr. 25.-. Enfants de 4 à 12 ans Fr. 1.- par année d'âge et enfants jusqu'à 4 ans gratuit. Venez nombreux!!

Inscriptions jusqu'au 27 août 2017 auprès de Mme Monique Steudler :

☎ 032 853 20 06 📞 079 481 55 90 📧 m.steudler@hotmail.com.

Randonnée 2 jours :

Tour des Gastlosen et cabane du Soldat

L'UPN organise une randonnée de 2 jours, les 30 et 31 août 2017.

Déplacement en voiture jusqu'à Jaun/Bellegrade, ensuite nous ferons le tour des Gastlosen pour atteindre le Chalet du Soldat (alt. 1752 m.) environ 4 à 5h de marche. Nuit au chalet, demi-pension et taxes Fr. 70.00.

Le lendemain retour à Bellegrade, pour les dames qui le désire bains thermaux à Charmey et repas de midi. Nous ferons, éventuellement une petite halte en Gruyère et ensuite rentrée dans nos foyers.

La randonnée est annulée en cas de mauvais temps.

Si vous êtes intéressés par cette excursion, nous vous prions de vous inscrire auprès de Mme Natacha Stauffer au ☎ 079 454 33 39 ou ✉ nat.stauffer@bluewin.ch jusqu'au 15 août 2017.

Le comité central

150^{ème} anniversaire de la société d'Agriculture de la Chaux-de-Fonds

Venez nombreux fêter cet événement avec nous, **le samedi, 12 août 2017**, en ville de Chaux-de-Fonds, à partir de **10h30**

- Cortège
- Apéro
- Marché paysan, restauration
- Petits & grands animaux
- Animations pour les enfants

Au plaisir de vous voir à cette occasion.

Nous recherchons des personnes qui aimeraient tenir un stand au marché paysan présentant leur artisanat (pyrogravure, poterie, tricot, bijoux, bois etc.).

Stand de marché monté. Location Fr. 20.-.

S'adresser auprès de Mme Elisabeth Müller Frutschi ☎ 077 491 47 29.

Le comité d'organisation

Prochaine édition de la Ruche

Le délai de remise des articles et/ou informations est fixé au **lundi 28 août 2017**.

Les textes sont à envoyer à Mme Justine Debély par e-mail ✉ justine.debely@ne.ch, ou par fax : 032 889 36 39, merci d'avance.

Brunch à la Ferme 2017

Cette année, le brunch du 1^{er} août est organisé chez 3 prestataires neuchâtelois. Si vous souhaitez participer, ne tardez pas à réserver vos places !

Domaine de Bel-Air

Sarah Quiquerez

Bel-Air, Le Landeron

☎ 076 419 15 30

✉ sarah@brebis.ch

www.brebis.ch

Métairie Les Gümmenen

Loredana & Hubert Germann-Viscardi

Rte de Tête-de-Ran 1, La Vue des Alpes

☎ 032 853 22 34

✉ germann_viscardi@bluewin.ch

www.lesguemmenen.ch

Ferme de la famille Von Gunten

Familles Cuche, Grau & Von Gunten

Sarreyer 2, Villiers

☎ 032 853 63 66 ☎ 079 471 15 94

✉ hrvg64@bluewin.ch



Pour plus d'informations, www.brunch.ch ou adressez-vous à la CNAV, Justine Debély, au ☎ 032 889 36 30.



Agriviva recherche des familles paysannes

Vous recherchez le contact avec les consommateurs de demain, un peu d'aide serait la bienvenue, vous appréciez la compagnie des jeunes et leur faire découvrir le monde agricole vous motive ? Alors vous êtes exactement la famille paysanne qu'Agriviva recherche.

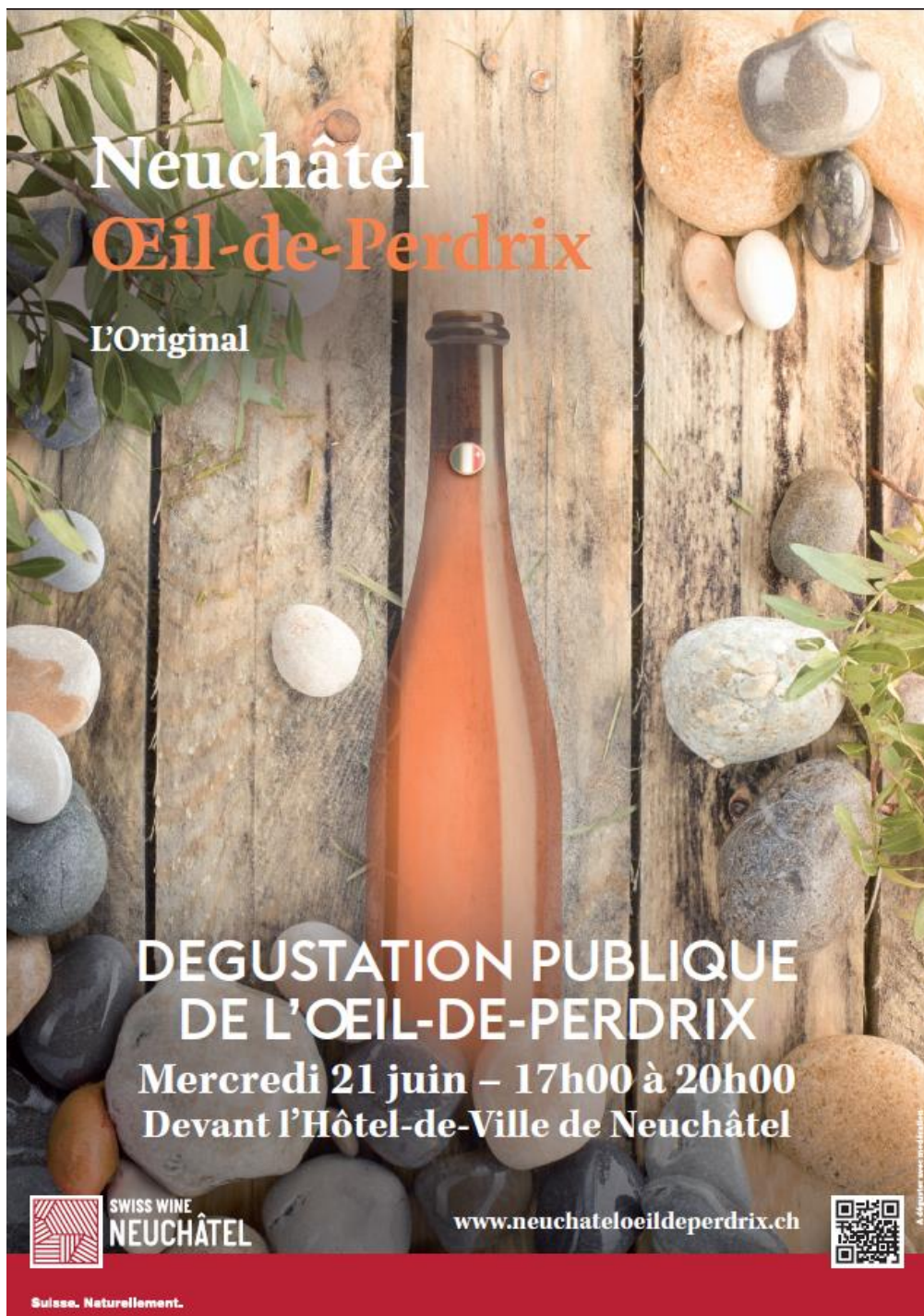
Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui sur www.agriviva.ch ou nous contacter au ☎ : 032 889 36 40. Agriviva place des jeunes chez les familles paysannes.

CNAV – Agriviva – Sarah Isler

JAB


CH-2053 Cernier

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année




Neuchâtel
Oeil-de-Perdrix
L'Original

**DEGUSTATION PUBLIQUE
DE L'OEIL-DE-PERDRIX**
Mercredi 21 juin – 17h00 à 20h00
Devant l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel

 SWISS WINE
NEUCHÂTEL

www.neuchateloeildeperdrix.ch



À déguster avec modération

Suisse. Naturellement.